



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme de coopération technique
de l'OIT, 2007-08****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1
II. Approbations.....	1
III. Compte supplémentaire du budget ordinaire	4
IV. Montant global des dépenses (XBTC et CTBO).....	4
V. Ventilation stratégique des dépenses	4
VI. Répartition régionale.....	5
VII. Taux d'exécution.....	5

Annexes

I. Approbations par donateur, 2007-08 (en milliers de dollars E.-U.).....	9
II. Annonces de contributions au CSBO en 2008-09.....	11
III. Dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par source de financement en 2006-2008 (premiers chiffres) (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars E.-U.).....	12
IV. Dépenses engagées au titre de la coopération technique par résultat immédiat et résultat immédiat commun en 2008 (premiers chiffres) (à l'exception des dépenses administratives) (en milliers de dollars).....	13

I. Introduction

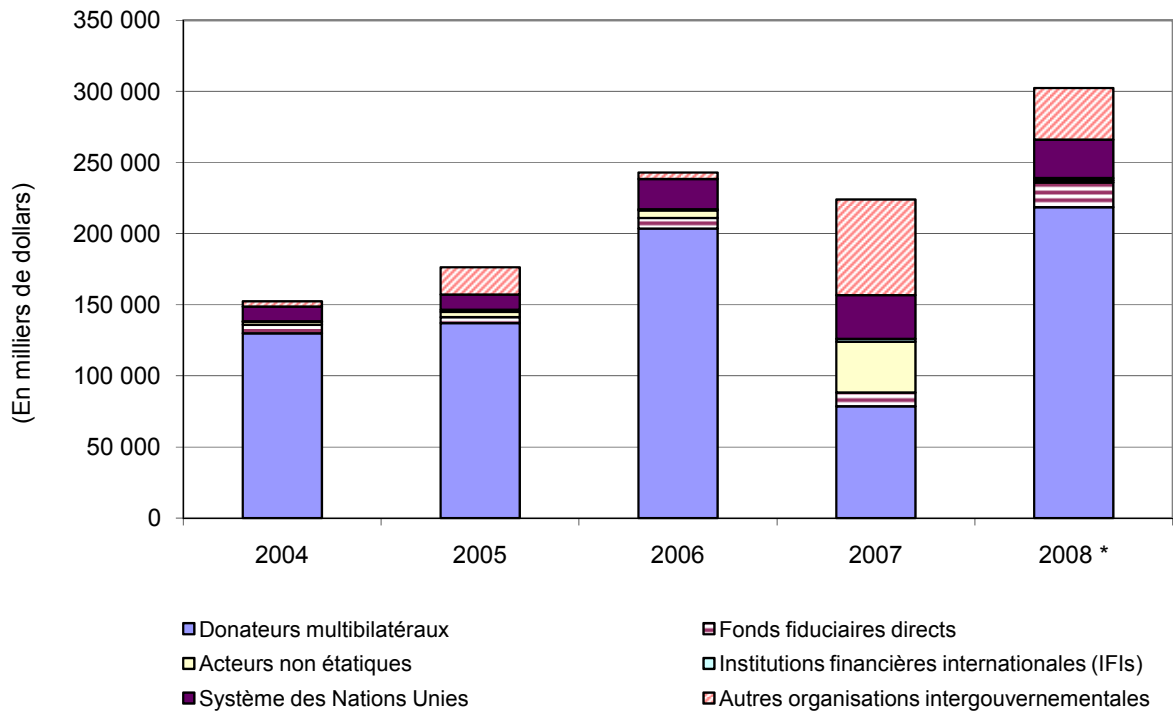
1. Ce rapport donne une vision d'ensemble des activités de coopération technique de l'OIT en 2007-08. Les chiffres concernant les dépenses de 2008 sont provisoires. Ce rapport entend passer en revue l'ensemble du programme et faire le point sur toutes les sources de fonds, à savoir celles de la coopération technique extrabudgétaire (XBTC), de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO) et du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). Un rapport complet sur l'utilisation de ces ressources du budget ordinaire est transmis à la Commission du programme, du budget et de l'administration.

II. Approbations

2. Les approbations donnent une indication de la capacité de l'OIT à mobiliser les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique¹. La figure 1 montre les approbations par source de financement. En 2008, les approbations ont atteint un montant record de 302,5 millions de dollars. Elles ont augmenté de 35 pour cent par rapport à 2007 (223,9 millions de dollars) et de 98,5 pour cent par rapport à 2004. Entre 2005 et 2008, l'OIT a mobilisé près de 1 milliard de dollars. Les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique représentent une part importante des dépenses globales de l'OIT. Elles constituaient 36 pour cent des dépenses totales (budget ordinaire et XBTC) en 2006-07.
3. La répartition des approbations se présente comme suit: environ 79 pour cent émanent des donateurs multilatéraux, des fonds fiduciaires directs, des institutions financières internationales et des acteurs non étatiques, 9 pour cent du système des Nations Unies et 12 pour cent des organisations intergouvernementales (dans ce dernier cas, presque toutes les approbations émanent de la Commission européenne). La hausse significative des approbations multilatérales s'explique, en partie, par la conclusion de partenariats avec sept nouveaux donateurs en 2008. Le BIT commence également à recueillir les contributions d'un certain nombre de fonds d'affectation spéciale multidonateurs récemment institués, comme le fonds institué par le PNUD et l'Espagne pour soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ Les approbations représentent le montant que les donateurs allouent au BIT pendant une année considérée en vertu d'accords-cadres ou d'accords liés à des projets spécifiques. Ces accords sont généralement pluriannuels, ce qui signifie que le montant des approbations émanant d'un donateur peut être très élevé pendant une année et négligeable pendant les années suivantes. Ce processus se poursuit tant qu'un nouvel accord n'est pas conclu.

Figure 1. Approbations des projets de coopération technique financés par des ressources extrabudgétaires (par source de financement)

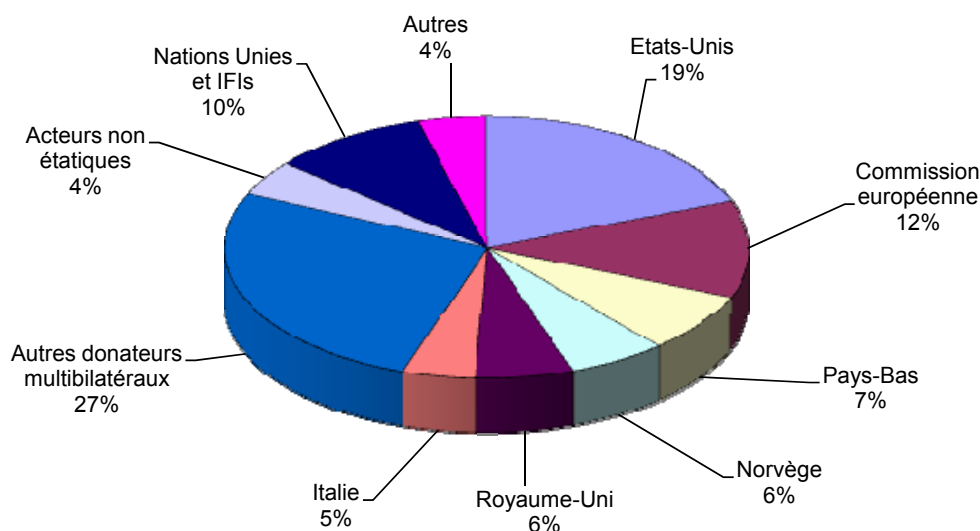


* Premiers chiffres.

4. Comme le montre l'annexe I, le gouvernement des Etats-Unis vient en tête des donateurs en 2008 avec 52 millions de dollars de contributions. Il est suivi par la Commission européenne (36 millions de dollars). Il ressort de la figure 2 que ces deux donateurs ont, en proportion, fourni la part de contributions la plus élevée sur cinq ans. Pendant cette période, les autres grands donateurs ont été les gouvernements de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. La Roumanie a rejoint le rang des bailleurs de fonds en 2008. En 2008, le montant des fonds recueillis auprès du secteur privé et des fondations a fortement fléchi. Les nouvelles procédures du Bureau concernant les partenariats public/privé fournissent des orientations claires sur la mobilisation des ressources provenant du secteur privé, conformément à la décision du Conseil d'administration de mars 2008². Elles devraient aider à obtenir plus facilement des fonds auprès de sources privées. Les approbations de la Banque mondiale ont été moins importantes que prévues en raison de la complexité des arrangements contractuels. L'accord-cadre sur la gestion financière et l'accord sur les principes fiduciaires qui ont été récemment signés devraient favoriser un partenariat plus étroit avec la Banque mondiale en 2009.

² Voir document GB.301/PV, paragr. 249.

Figure 2. Approbations de projets de coopération technique financés par des ressources extrabudgétaires en 2004-2008 (pourcentages par donateur)



5. En phase avec les nouvelles orientations de la coopération pour le développement qui privilégient une aide beaucoup plus prévisionnelle répondant pleinement aux priorités des pays³, le BIT a conclu un certain nombre de partenariats pluriannuels avec ses donateurs. Les accords avec l'Allemagne, le Danemark, les Flandres, la France, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède sont considérés comme répondant pleinement au critère selon lequel les programmes multithématiques et pluriannuels doivent bénéficier d'un appui et d'un financement prévisibles. Il est préoccupant de constater que certains partenariats ne prennent pas suffisamment en considération l'importance stratégique des contributions ciblées pour promouvoir les normes internationales du travail, l'égalité entre hommes et femmes, le renforcement des capacités dans le cadre du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), le dialogue social et le tripartisme. Cinq partenariats sont tout à fait conformes aux cycles de programmation de l'OIT. Sur neuf donateurs, seulement deux adoptent une stratégie d'affectation souple et trois définissent de façon très détaillée le partenariat dans son ensemble ainsi que ses objectifs. Le déblocage de fonds est fiable et prévisible dans tous les partenariats, sauf deux. Entre 2007 et 2008, les partenariats ont représenté 15 pour cent des approbations.
6. Les partenariats de l'OIT ont été récemment évoqués dans un rapport sur l'aide multilatérale préparé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD), qui relève que ces partenariats «ont permis des financements à long terme plus prévisibles et des résultats plus efficaces du fait que l'on consacre davantage de temps au travail de fond et moins de temps à la mobilisation des ressources». Ce rapport recommande d'envisager l'adoption la

³ Voir document GB.304/TC/1.

plus large possible de principes régissant une «stratégie efficace de financement multilatéral par les donateurs⁴».

7. En 2008, le montant des ressources extrabudgétaires affectées à la coopération technique était réparti de la manière suivante: objectif stratégique en matière d'emploi: 119 millions de dollars (42 pour cent des approbations); normes et principes et droits fondamentaux au travail: 86 millions de dollars (30 pour cent des approbations); protection sociale: 33 millions de dollars (12 pour cent des approbations); dialogue social: 30 millions de dollars (11 pour cent des approbations); autres programmes: 5 pour cent des approbations. Ces chiffres témoignent, toutes proportions gardées, d'une meilleure répartition des approbations entre les quatre objectifs stratégiques en 2008.

III. Compte supplémentaire du budget ordinaire

8. Le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), institué pour élargir et renforcer la capacité de l'OIT de mettre en œuvre les priorités et les résultats en matière de travail décent et faire face aux déficits de ressources du budget ordinaire de 2008-09, a reçu des contributions de l'Allemagne, du Brésil, de l'Espagne, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède (voir annexe II). Près de 42 millions de dollars, c'est-à-dire plus de 75 pour cent des 56 millions de dollars escomptés, ont été perçus ou annoncés par divers gouvernements. Le montant de 22 millions de dollars que l'on cherchait initialement à obtenir pour l'Afrique a pu être réuni et des crédits ont été alloués aux régions en fonction de leurs priorités et résultats attendus à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale.

IV. Montant global des dépenses (XBTC et CTBO)

9. Les dépenses donnent une indication du volume de ressources de coopération technique engagées dans une région donnée ou liées à un objectif stratégique. Les chiffres de la période 2006-2008 correspondant à ces dépenses figurent à l'annexe III. Le montant total de ces dépenses s'élève à 193 millions de dollars en 2008. Il est en augmentation de 2 pour cent par rapport à l'année précédente et de 15 pour cent par rapport à 2006. Les dépenses de coopération technique extrabudgétaire (XBTC) se sont élevées à 184 millions de dollars en 2008. Elles sont en hausse depuis cinq années consécutives.
10. Les dépenses des fonds fiduciaires directs, des acteurs non étatiques, des institutions financières internationales et des organisations du système des Nations Unies autres que le PNUD et que l'ONUSIDA sont en nette augmentation. En 2008, les dépenses de CTBO qui tendent à être moins élevées au cours de la première année d'une période biennale, ont été en hausse de 30 pour cent par rapport à 2006, première année de la période biennale précédente.

V. Ventilation stratégique des dépenses

11. En 2008, la part des dépenses engagées au titre de chaque objectif stratégique a été similaire à celle des années précédentes (voir tableau 1). Les normes, principes et droits fondamentaux au travail continuent de représenter la plus grande part des dépenses (36 pour cent en 2008 contre 39 pour cent en 2007). Environ 77 pour cent des dépenses

⁴ Comité d'aide au développement de l'OCDE: *DAC Report on Multilateral Aid*, 2008 (DCD/DAC (2008)58/ADD), Paris, p. 36.

engagées au titre de cet objectif stratégique ont servi à financer la lutte contre le travail des enfants. L'emploi arrive en seconde position, suivi par la protection sociale et le dialogue social. L'annexe IV présente une ventilation plus détaillée des dépenses de 2008 par résultat immédiat et par résultat immédiat commun.

Tableau 1. Ventilation par objectif stratégique des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique (XBTC et CTBO) (2006-2008)

Objectif stratégique	2006		2007		2008 (premiers chiffres)		2008/2007
	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Variation (en %)
Normes	77 170	45,8	73 802	38,9	70 369	36,4	-4,7
Emploi	55 110	32,7	66 478	35,0	66 707	34,5	0,3
Protection sociale	21 220	12,6	26 434	13,9	26 539	13,7	0,4
Dialogue social	13 313	7,9	17 192	9,1	17 212	8,9	0,1
Autres ¹	1 770	1,0	5 945	3,1	12 520	6,5	110,6
Total	168 582	100,0	189 852	100,0	193 348	100,0	1,8

¹ Y compris résultats immédiats communs (2008) et gouvernance, appui et management.

VI. Répartition régionale

12. Le tableau 2 passe en revue les dépenses par région. En 2008, les dépenses ont augmenté en Afrique et dans les Amériques et se sont fortement accrues dans les Etats arabes. Elles ont au contraire baissé en Asie et Pacifique et en Europe. La part des dépenses la plus élevée (28 pour cent) est celle de l'Afrique. Celle des pays les moins avancés (21 pour cent) a augmenté de 18 pour cent en 2007.

Tableau 2. Montant total des dépenses (XBTC et CTBO) ventilé par région géographique

Région	2006		2007		2008 (premiers chiffres)		2008/2007
	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Variation (en %)
Afrique	40 487	24,0	49 388	26,0	53 593	27,7	8,5
Amériques	23 588	14,0	24 211	12,8	27 108	14,0	12,0
Asie et Pacifique ¹	53 471	31,7	56 880	30,0	51 763	26,8	-9,0
Europe ²	11 991	7,1	13 213	7,0	9 928	5,1	-24,9
Etats arabes	2 844	1,7	3 925	2,1	6 391	3,3	62,8
Interrégional et mondial	36 201	21,5	42 235	22,2	44 564	23,0	5,5
Total	168 582	100,0	189 852	100,0	193 348	100,0	1,8

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël.

VII. Taux d'exécution

13. Le tableau 3 présente les taux d'exécution par région, exprimés en pourcentage des allocations de ressources dépensées par année. En 2008, le taux global d'exécution des allocations de ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique a augmenté, passant de 63 pour cent en 2007 à 66 pour cent en 2008. Les taux d'exécution varient cependant considérablement selon les régions. Les taux d'exécution se sont nettement améliorés en Afrique, et surtout dans les Amériques, région qui affiche le taux d'exécution

le plus élevé en 2008. Les taux d'exécution en Asie et Pacifique et en Europe sont restés relativement stables mais se sont détériorés très nettement dans les Etats arabes.

Tableau 3. Taux d'exécution par région (financements extrabudgétaires uniquement)

Région	2007				2008 (chiffres provisoires)			
	Allocations	Dépenses	Dépenses (en %) d'exécution	Taux	Allocations	Dépenses	Dépenses (en %) d'exécution	Taux
Afrique	75 778	43 321	25,6	57,2	75 695	50 418	27,4	66,6
Amériques	31 785	20 827	12,3	65,5	34 991	24 884	13,5	71,1
Asie et Pacifique ¹	76 045	52 635	31,1	69,2	71 658	49 449	26,9	69,0
Europe ²	17 873	12 195	7,2	68,2	14 399	9 454	5,1	65,7
Etats arabes	5 933	2 760	1,6	46,5	14 364	5 693	3,1	39,6
Interrégional et mondial	59 633	37 556	22,2	63,0	69 480	44 121	24,0	63,5
Total	267 048	169 294	100,0	63,4	280 586	184 020	100,0	65,6

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël.

14. Le Bureau s'efforce d'accroître le taux d'exécution par une analyse plus approfondie des déficits de ressources en vue de mobiliser et d'affecter ces dernières et de renforcer la formation sur la gestion axée sur les résultats et la gestion du cycle de projet. Le Bureau a également renforcé son mécanisme d'évaluation pour faire en sorte que les projets et les programmes de coopération technique satisfassent à des normes qualitatives, contribuent efficacement à la promotion du tripartisme, à l'application des normes internationales du travail, au respect de l'égalité entre hommes et femmes et fassent un usage approprié des compétences techniques et des services fournis par le Centre de Turin. Une attention particulière est également accordée à la décentralisation de la coopération technique et à l'amélioration de la planification de la mise en œuvre dans le cadre d'un contrôle renforcé.
15. L'évaluation joue un rôle essentiel, dans la mesure où elle permet au Bureau et à ses partenaires financiers d'évaluer le bien-fondé des activités de coopération technique de l'OIT au regard des objectifs stratégiques et des cadres d'action nationaux et d'apprécier l'efficacité et la durabilité des résultats. Tous les projets de coopération technique sont soumis à une évaluation. Le Bureau s'emploie à renforcer la fonction d'évaluation et son utilité en tant qu'outil de gestion et d'apprentissage organisationnel ⁵. Le mécanisme d'évaluation renforcé permettra de veiller à ce que les enseignements et les bonnes pratiques en matière d'évaluation soient pris en compte dans le cadre de l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des projets.
16. Enfin, sur une plus grande échelle, le Bureau prend actuellement des mesures pour faire en sorte que son programme de coopération technique contribue à la cohérence du système des Nations Unies. Une formation sur la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent axés sur les résultats dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies est dispensée régulièrement au personnel du BIT au siège et sur le terrain. Le Bureau s'efforce aussi d'améliorer la coordination et la mise en commun des connaissances en organisant des réunions formelles et informelles périodiques avec les donateurs de l'OIT et en publiant des bulletins d'information. L'OIT renforce également la coordination de ses activités de mobilisation des ressources et de coopération technique avec d'autres institutions spécialisées et d'autres fonds et programmes des Nations Unies.

⁵ Voir document GB.294/PFA/8/4.

17. Parallèlement, comme le soulignent les propositions concernant la mobilisation des ressources et la coopération technique dans le cadre stratégique⁶ et le document traitant des tendances de la coopération internationale pour le développement⁷, dont est saisie la commission à sa présente session, la reconnaissance croissante du rôle central du travail décent dans le développement national a conduit l'OIT à accroître ses activités de coopération technique et à renforcer la qualité des services proposés. Les mandats de l'OIT, qu'ils soient Membres, donateurs, partenaires de mise en œuvre ou bénéficiaires, devront, avec le Bureau et dans l'Union, poursuivre les efforts antérieurement consentis. Cette condition est essentielle pour que la coopération technique puisse répondre demain aux objectifs ambitieux qui lui sont assignés.
18. ***La commission souhaitera sans doute recommander au Conseil d'administration d'encourager le Directeur général à renforcer le programme de coopération technique pour qu'il remplisse efficacement le rôle prévu dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.***

Genève, le 18 février 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 18.

⁶ Voir document GB.304/PFA/2.

⁷ Voir document GB.304/TC/1.

Annexe I

Approbations par donateur, 2007-08 (en milliers de dollars E.-U.)

Donateurs	2007	2008 (premiers chiffres)
Donateurs multibilatéraux		
Allemagne	2 406	4 632
Arabie saoudite	0	500
Australie	0	6 969
Autriche	0	2 269
Belgique	1 118	14 237
Brésil	755	0
Canada	2 723	2 159
République de Corée	1 336	1 131
Danemark	512	12 526
Espagne	8 185	16 072
Etats-Unis	20 399	52 282
Finlande	2 430	1 225
Flandres	600	2 200
France	2 585	361
Irlande	3 746	14 218
Italie	10 251	14 558
Japon	1 571	2 041
Luxembourg	3 231	5 665
Norvège	2 570	24 667
Nouvelle-Zélande	400	427
Panama	250	261
Pays-Bas	571	0
Pologne	50	0
Portugal	274	4 911
Royaume-Uni	4 993	28 917
Suède	4 251	3 757
Suisse	3 300	1 277
République tchèque	0	254
Donateurs multiples	71	1 125
Sous-total pour les donateurs multibilatéraux	78 577	218 640

Donateurs	2007	2008 (premiers chiffres)
Fonds fiduciaires directs	9 790	17 224
Acteurs non étatiques		
Fondations	34 717	769
Initiatives du secteur privé	443	99
Institutions publiques	113	321
Partenaires sociaux	0	369
Autres	270	0
Sous-total pour les acteurs non étatiques	35 542	1 558
Institutions financières internationales	2 171	1 514
Nations Unies		
FIDA	0	870
FENU	0	793
Fonds du programme «Unis dans l'action»	0	5 864
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 065	2 114
FNUAP	122	260
GNUD (Fonds d'affectation spécial pour l'Iraq)	5 239	0
HCR	382	0
ONUDI	0	1 568
ONU-HABITAT	0	1 250
ONUSIDA	9 500	869
PNUCID	0	200
PNUD	13 343	12 476
UNICEF	0	200
UNIFEM	0	12
UNOPS	968	0
UNRWA	0	650
Sous-total pour les Nations Unies	30 618	27 126
Autres organisations intergouvernementales (Commission européenne) *	67 196	36 391
Total pour les donateurs	223 894	302 453

* Y compris 1,4 million de dollars provenant de l'OIM, de l'OSCE et du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique en 2007.

Annexe II

Annonces de contributions au CSBO en 2008-09

Donateur	Contribution annoncée (en millions de dollars E.-U.)
Allemagne *	9,34
Brésil	0,30
Espagne	3,95
Irlande	0,59
Italie	1,47
Norvège	7,19
Pays-Bas	6,07
Royaume-Uni	12,00
Suède	1,00
Total	41,9

* Ce montant ne tient pas compte de la contribution de l'Allemagne annoncée pour 2010 (3 millions d'euros).

Annexe III

Dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par source de financement en 2006-2008

(premiers chiffres) (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars E.-U.)

Source de financement	2006		2007		2008 (premiers chiffres)		2008/2007
	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Dollars E.-U.	%	Variation (en %)
Dépenses extrabudgétaires							
Donateurs multilatéraux	134 835	80,0	131 001	69,0	142 208	73,6	8,6
Fonds fiduciaires directs	3 829	2,3	6 534	3,4	8 185	4,2	25,3
Acteurs non étatiques ¹	2 486	1,5	3 316	1,7	4 712	2,4	42,1
Institutions financières internationales (banques)	908	0,5	781	0,4	1 502	0,8	92,3
Nations Unies							
PNUD	7 641	4,5	11 389	6,0	10 220	5,3	-10,3
ONUSIDA	3 362	2,0	4 671	2,5	4 609	2,4	-1,3
Autres institutions des Nations Unies ²	2 693	1,6	3 585	1,9	5 709	3,0	59,3
Sous-total Nations Unies	13 696	8,1	19 644	10,3	20 538	10,6	4,5
Autres organisations intergouvernementales ³	5 677	3,4	8 017	4,2	6 875	3,6	-14,2
Total des dépenses extrabudgétaires	161 432	95,8	169 294	89,2	184 020	95,2	8,7
Coopération technique financée par le budget ordinaire	7 151	4,2	20 558	10,8	9 327	4,8	-54,6
Total	168 582	100,0	189 852	100,0	193 348	100,0	1,8

¹ Fondations, institutions publiques, partenaires sociaux: syndicats, associations d'employeurs, initiatives conjointes et initiatives du secteur privé. ² FENU, FIDA, FNUAP, FNUPI, Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, GNUM, HCR, ONU-HABITAT, PNUCID, UNESCO, UNICEF, UNIFEM, UN-OCHA, UNOPS, UNRWA, etc. ³ Commission européenne, OIM, OSCE, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

Annexe IV

Dépenses engagées au titre de la coopération technique par résultat immédiat et résultat immédiat commun en 2008 (premiers chiffres) (à l'exception des dépenses administratives) (en milliers de dollars)

Résultats immédiats/résultats immédiats communs	CTBO	XBTC	Total
Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail			
Les principes et droits fondamentaux au travail sont appliqués			
Renforcer la capacité des Etats Membres d'établir des politiques et des pratiques qui reflètent les principes et droits fondamentaux au travail	194	12 740	12 933
Une action ciblée élimine progressivement le travail des enfants, plus particulièrement les pires formes de travail des enfants			
Accroître la capacité des mandants et des partenaires pour le développement d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques ou mesures axées sur la réduction du travail des enfants	101	53 966	54 067
Les normes internationales du travail sont largement ratifiées et leur application progresse sensiblement			
Accroître la capacité des Etats Membres de ratifier et d'appliquer les normes internationales du travail	499	2 870	3 369
Sous-total	794	69 575	70 369
Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents			
Des politiques cohérentes favorisent la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté			
Accroître la capacité des mandants d'élaborer des politiques et recommandations d'action visant une croissance riche en emplois, l'emploi productif et la réduction de la pauvreté	690	5 300	5 990
Accroître la capacité des Etats Membres et des partenaires pour le développement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes d'investissement visant les infrastructures et reposant sur une utilisation intensive de main-d'œuvre	128	16 133	16 261
Accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques ou des programmes axés sur l'emploi des jeunes	273	7 194	7 466
Les travailleurs, les employeurs et la société tirent profit de l'extension de services adaptés et efficaces pour le développement des compétences et l'emploi			
Accroître la capacité des Etats Membres et des mandants d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques de formation	159	7 233	7 392
Accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer ou de mettre en œuvre des services de l'emploi	55	687	741

Résultats immédiats/résultats immédiats communs	CTBO	XBTC	Total
Des entreprises viables créent des emplois productifs			
Accroître la capacité des mandants et d'autres organisations d'élaborer des politiques ou réglementations propres à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans des entreprises et coopératives viables	130	14 653	14 784
Accroître la capacité des mandants et d'autres organisations d'élaborer des programmes de développement économique local et de modernisation des chaînes de valeur et des entreprises propres à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité	172	4 816	4 988
Accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des programmes de redressement après des crises	256	8 829	9 085
Sous-total	1 862	64 845	66 707
Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous			
Davantage de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale mieux gérées			
Accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques axées sur l'amélioration des systèmes de sécurité sociale	397	4 465	4 862
Améliorer la capacité des Etats Membres de gérer les régimes de sécurité sociale et de mettre en œuvre des politiques axées sur l'amélioration des systèmes de sécurité sociale	102	1 725	1 827
La sécurité, la santé et les conditions de travail sont améliorées sur les lieux de travail			
Accroître la capacité des mandants d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques et des programmes pour l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité et de la santé au travail	327	2 998	3 325
Les migrations de main-d'œuvre sont gérées de manière à promouvoir l'accès des travailleurs migrants à une protection et à un emploi décent			
Accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques ou des programmes axés sur la protection des travailleurs migrants	99	3 794	3 893
Les politiques mises en œuvre sur les lieux de travail répondent aux besoins de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien en matière de VIH/sida			
Accroître la capacité des mandants tripartites d'élaborer des politiques et des programmes de lutte contre l'épidémie du VIH/sida dans le monde du travail et dans le cadre de la promotion du travail décent	91	1 486	1 577
Améliorer la mise en œuvre par les Etats Membres des politiques et des programmes de lutte contre l'épidémie du VIH/sida dans le monde du travail et dans le cadre de la promotion du travail décent	5	7 494	7 499
Accroître la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration des politiques et leur accès aux financements nationaux et internationaux	2	3 555	3 557
Sous-total	1 023	25 516	26 539

Résultats immédiats/résultats immédiats communs	CTBO	XBTC	Total
Renforcer le tripartisme et le dialogue social			
Les employeurs et les travailleurs sont dotés d'organisations représentatives et puissantes			
Accroître l'utilité des organisations d'employeurs pour leurs membres et les membres potentiels	501	1 732	2 233
Accroître l'utilité des organisations de travailleurs pour leurs membres et les membres potentiels	783	1 203	1 986
Les partenaires sociaux influent sur les politiques économiques, les politiques sociales et les politiques de gouvernance			
Accroître la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs de participer efficacement à l'élaboration des politiques sociales et des politiques du travail	625	2 370	2 994
Le dialogue tripartite s'établit largement dans l'élaboration des politiques et dans la réforme et l'application de la législation du travail			
Accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques et une législation du travail en intensifiant le dialogue tripartite entre les mandants	397	4 689	5 086
Améliorer la capacité des mandants tripartites de mettre en œuvre des politiques et des programmes relatifs au travail en assurant une coordination aux niveaux régional et sous-régional	347	3 173	3 519
Le dialogue social au niveau sectoriel favorise l'amélioration des conditions de travail et des conditions sociales dans des secteurs économiques donnés			
Accroître le niveau de consensus sur les questions sociales et de travail dans des secteurs économiques donnés	25	53	78
Accroître la capacité des mandants d'élaborer des politiques ou des programmes axés sur l'amélioration des conditions sociales et de travail dans des secteurs particuliers	115	1 200	1 315
Sous-total	2 794	14 419	17 212
Divers	1 104	2 560	3 665
Résultats immédiats communs			
Des politiques économiques et sociales cohérentes en faveur du travail décent: accroître la capacité des Etats Membres et des partenaires pour le développement de promouvoir des politiques économiques et sociales cohérentes en faveur du travail décent aux niveaux national, régional et mondial	1 200	2 228	3 428
Des politiques intégrées pour l'économie informelle: accroître la capacité des mandants d'élaborer des politiques intégrées pour relever le niveau de l'économie informelle et faciliter la transition vers l'économie formelle	446	124	569
Renforcer l'inspection du travail: accroître la capacité des Etats Membres d'assurer l'inspection du travail	5	0	5
Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail: accroître la capacité des mandants d'élaborer des politiques et programmes intégrés pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail	99	2 264	2 364
Le microfinancement au service du travail décent: accroître la participation des mandants à l'élaboration des politiques financières	1	2 488	2 489
Sous-total	1 750	7 105	8 855
TOTAL	9 327	184 020	193 348

